

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 77A

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

Le 15 novembre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse  
866 United Nations Plaza  
New York, N.Y. 10017  
Plaza 1- 5600

AFFECTATION A DES FINS EXCLUSIVEMENT PACIFIQUES  
DU LIT DES MERS ET DES OCEANS

Texte de la déclaration que fera le représentant  
du Canada à la Première Commission, le 15 novem-  
bre 1967.

Monsieur le Président,

La question que le distingué représentant de Malte a pris l'initiative de soumettre à cette Assemblée est d'une importance primordiale pour le Canada non seulement parce qu'il s'intéresse depuis longtemps aux ressources de la mer et aux recherches océanographiques, mais aussi parce qu'il reconnaît que l'organisation des Nations Unies se penche actuellement sur ce qui est probablement la dernière page vierge du livre de nos connaissances sur le milieu ambiant. Le représentant de Malte et d'autres participants à la discussion ont déjà révélé à la Commission quelles ressources la technologie moderne mettra bientôt à la portée de l'homme en lui permettant d'explorer et d'exploiter le lit des mers et le sous-sol des profondeurs abyssales. Je ne répéterai pas les propos des orateurs à la fois éloquents et bien informés qui m'ont précédé, mais je soulignerai que le Canada est conscient des immenses possibilités offertes par ce nouveau domaine d'activité. Nous considérons que l'élaboration de conditions pacifiques, justes et rationnelles pour l'exploration et l'exploitation de ces ressources selon les dispositions de la Charte est une tâche qui exige des Nations Unies un examen attentif et approfondi. Nous sommes reconnaissants au distingué représentant de Malte d'avoir soumis si tôt cette importante question à l'Organisation des Nations Unies car notre connaissance de ce domaine complexe est encore limitée et exigera encore plusieurs années de recherches.

L'importance du sujet, ses ramifications et l'état insatisfaisant de nos connaissances actuelles indiquent, selon la délégation du Canada, qu'il faut aborder ces problèmes en faisant preuve d'imagination et de prudence dans l'adoption de méthodes permettant à notre organisation de résoudre les nombreux problèmes de ce domaine très complexe.

J'aimerais d'abord souligner aussi brièvement que possible certains aspects qu'il me paraît important d'étudier en cette Commission.